
Adresse des citoyens composant le directoire du département du Nord, qui félicitent la Convention de sa conduite ferme et courageuse et de la découverte de la nouvelle conspiration, lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens composant le directoire du département du Nord, qui félicitent la Convention de sa conduite ferme et courageuse et de la découverte de la nouvelle conspiration, lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 334;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20449_t1_0334_0000_11

Fichier pdf généré le 23/01/2023

citer d'avoir découvert une conspiration abominable, de l'avoir déjouée, d'avoir fait arrêter les chefs de cette conspiration, pour les mettre sous le glaive de la Loi, afin qu'il en soit fait prompte justice. On a nommé les citoyens Charles et Duquesnel à l'effet de rédiger la dite adresse.

14

Le citoyen Herbert, membre du comité de surveillance de la commune d'Orly, dépose sur l'autel de la patrie deux vases de salpêtre, afin d'aider à foudroyer tous les brigands couronnés. Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Orly, 5 germ. II] (2)

« Législateurs,

Aussitôt que le citoyen Herbert, habitant de la commune d'Orly, district de l'Égalité, a eu connoissance du décret de la Convention nationale concernant la fabrication des salpêtres, il n'a rien eu de plus pressé que d'établir un petit atelier de trois baquets, et a pris pour guide l'instruction que la Convention a fait passer dans toute l'étendue de la République ; il est parvenu dans l'espace d'un mois à en fabriquer pour remplir les deux vases qu'il dépose sur l'autel de la patrie, afin d'aider à foudroyer tous les brigands couronnés. Ce citoyen continuera son petit travail s'il trouve dans la commune des terres propres à cette opération qui sont très rares, rapport à la trop grande humidité qui y règne ».

HERBERT.

15

Les citoyens composant le directoire du département du Nord félicitent la Convention nationale de sa conduite ferme et courageuse, de la découverte de la nouvelle conspiration ; ils comptent sur la punition prompte des coupables, et invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que la République soit purgée de tous ses ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Lille. s.d.] (4).

« Représentans du peuple français,

Les citoyens composant le directoire du département du Nord, pénétrés d'admiration pour la conduite ferme et courageuse que la Convention nationale vient de tenir dans une des circonstances les plus difficiles de la Révolution, vous prient d'agréer leurs félicitations et l'assurance de leur entier dévouement à l'Unité et à l'indivisibilité de la République. Encore une fois la Patrie triomphera de ses ennemis ; les traîtres

(1) P.V., XXXIV, 122. B⁴ⁿ, 11 germ. (suppl^t).

(2) C. 299, pl. 1047, p. 42.

(3) P.V., XXXIV, 122. J. Perlet, n° 550; J. Sablier, n° 1219.

(4) C. 298, pl. 1034, p. 14.

sont démasqués; bientôt vous atteindrez les ramifications nombreuses de la conspiration et vous vengerez le peuple des attentats contre la liberté.

Continuez, Législateurs, de parcourir avec la même fermeté la carrière sublime qui vous est tracée. Ne quittez le poste que le peuple vous a assigné, que lorsque la République sera entièrement purgée des ennemis nombreux que tous les vices et toutes les passions lui ont suscités, vous éprouverez la récompense de l'homme juste, celle d'avoir fait le bonheur du peuple, en lui donnant un gouvernement libre et vertueux. Respect ».

VARLET (présid.), PACON, DUPIRE, DEVINCK-THIERRY, LE BON, GAUTIER (secrét.).

16

La commune d'Orly, district de l'Égalité, département de Paris, témoigne à la Convention nationale son dévouement; annonce que tous les habitans périront tous plutôt que de laisser porter la moindre atteinte à la liberté : elle invite la Convention nationale à poursuivre son illustre carrière et à écraser l'hydre des factions.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Orly, 5 germ. II] (2)

« Citoyens représentans,

Quand l'Europe entière a les yeux fixés sur les grands évènements qu'entraîne après elle la Révolution française, quel doit être son étonnement de voir ce peuple qui fait trembler les rois, exposé à des conjurations plus infâmes les unes que les autres et surtout lorsque la plus abominable est ourdie par des traîtres comblés de ses bienfaits.

Le sentiment d'indignation qu'inspire à tous les hommes justes de tous les pays des crimes aussi affreux est pour les Français le signal de la vengeance et celui de la justice nationale.

Assez et trop longtemps, l'abus que les traîtres ont fait du caractère de notre nation, nous a exposé aux plus grands malheurs et aujourd'hui, à la perte de notre liberté ; mais ils ne retireront de leur conduite perfide que la honte d'être découverts et la peine due à leurs crimes.

Nous en avons pour garant votre amour pour la patrie, votre fermeté dans ces jours d'orages. Vous l'avez sauvée cette patrie toutes les fois qu'elle a été en danger, elle ne peut périr en vos mains; comptez sur nous, soyez sûrs que nous nous montrerons dignes les uns des autres, quel que soit le nombre de nos ennemis; jamais leurs efforts n'égalèrent notre courage mutuel; nos biens, notre vie seront sacrifiés avant qu'il soit porté la moindre atteinte à nos droits.

Habitans des campagnes, nous méditons après nos travaux les lois qui émanent de vous, tandis que nos enfans et nos frères forcent les tyrans à respecter le nom français et la République naissante.

(1) P.V., XXXIV, 122.

(2) C. 298, pl. 1034, p. 15. Extraits dans J. Mont., n° 133.